Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration
Québec
Accès à l'information et gestion des plaintes

PAR COURRIEL

Le 7 octobre 2024

N/Réf. : 27616

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Bonjour,

Par la présente nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 septembre 2024 et visant à obtenir, *concernant la francisation des immigrants au Québec :*

1. *Le montant par heure que les immigrants reçoivent pour apprendre le français, ainsi que le montant maximum qu'ils peuvent percevoir par mois ;*
2. *La limite de temps pour la francisation rémunérée des immigrants, le cas échéant ;*
3. *Le coût annuel assumé par le Québec pour la francisation des immigrants de 2015 à la période la plus récente.*

À cet effet, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère concernant le troisième point de votre demande.

En ce qui concerne les deux premiers points, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ces renseignements se trouvent dans le document sur les Normes d'aide financière 2024-2027 du Programme québécois d'apprentissage du français. Veuillez consulter la section « 4.2 Critères d'admissibilité » et le « Tableau synthèse de l'aide financière offerte » à l'annexe 1 de ce document, disponible à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/francisation/NOR_PQAF_Aide_financiere_2024-2027.pdf.

1200, boul. Saint-Laurent, 7e étage
Montréal (Québec) H2X 0C9
Télécopieur : 514 873-1810

Également, notez que des modifications concernant les allocations de francisation ont été annoncées le 13 septembre dernier. Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante : https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/mise-a-jour-aide-financiere-programme-quebecois-apprentissage-francais-58038.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par:

Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p. j.

Coût direct pour les dépenses en francisation du MIFI

Année	Francisation
2015-2016*	97 458 507 $
2016-2017*	112 110 821 $
2017-2018*	153 969 589 $
2018-2019	92 468 570 $
2019-2020	126 132 625 $
2020-2021	135 632 700 $
2021-2022	143 661 900 $
2022-2023	182 600 000 $
2023-2024	252 995 000 $

*Entre 2015-2026 et 2017-2018, la structure budgétaire du MIFI était différente de sorte que les dépenses de Francisation et les dépenses d'Intégration n'étaient pas présentées de façon distincte mais plutôt regroupées.